

« qui a été reçue en communauté, l'a été à la  
 « Congrégation, où elle a porté l'habit douze  
 « ans. La première fille de Villemarie qui s'est  
 « donnée au service de DIEU, a pris ce parti en  
 « entrant dans la Congrégation. La première  
 « école des filles sauvages a été ouverte par les  
 « sœurs de cette communauté. Enfin la première  
 « église qui a subsisté en ce pays est Notre-Dame  
 « de Bon-Secours (1).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeois.*

« On nous demande pourquoi nous ne prenons  
 « pas la règle de quelqu'un des fondateurs  
 « d'ordres dans l'Église.

V.  
 La règle que la très-sainte Vierge a suivie, c'est l'amour de DIEU et du prochain.

« Nous répondons que la règle de la charité  
 « est celle que la sainte Vierge a prescrite à tous  
 « ceux qui ont eu l'honneur d'être à sa suite, et  
 « que même les premiers chrétiens n'en avaient  
 « pas d'autre ; car *l'amour de DIEU et du pro-*  
 « *chain renferme toute la loi* (2). Les statuts né-  
 « cessaires et essentiels que nous devons garder  
 « premièrement, sont les commandements de  
 « DIEU, auxquels il faut être attaché insépara-  
 « blement. Hors de ces statuts, nul ne peut être  
 « sauvé. Les anges qui ont détourné leur vue de  
 « DIEU par un orgueil épouvantable de leur  
 « propre excellence, sont précipités, sans qu'ils  
 « puissent avoir aucune ressource, s'étant dés-  
 « unis des statuts essentiels à toute créature,

(2) *Épître aux Romains, ch. xiii, v. 10.*